



Pacs et demande de titre sejour

Par **didier**, le **08/11/2009** à **15:35**

Bonjour,rnBonjour,rnrnbonjour je suis un ressortissant tunisien en france depuis 2 ans domicilié en isère et je suis pacsé avec ma conjointe française en mars 2009 et je fait un demade de titre sejour vie privée et familial suite a un pacs et 2 ans de vie commune mais aussi je fait un entré clandestine sans visa.donc la prefet de gronoble a rejeté mon demande par mon avocat de raison que il accepet pas le demande par voie postal.et la presence obligatoire de moi .je tel la prefet le service de l'etranger et de sejour pour prendre un rdv il repondu que je doit allez a la mairie ou j'abite et je fait la demande j'ai ete a la mairie mais c'est bizarre par ce que il demande pas de preuve de vie commune ni autre chose c'est qui 4 papier a fournir.donc je suis la et perdu je sais pas quoi faire et ce p  ur ce la de demande vous aide de me expliquer q  i faire et surtout comment s'arr  t  r en is  re .c'est vraiment urgent et merci d'avance

Par **fabienne034**, le **09/11/2009** à **09:03**

Bonjour,rnrnle pacs est un   l  ment mais pas suffisant. Le pacs implique la vie commune donc plus besoin de le d  montrer rnrnpour tout savoir sur le pacs rnrn<http://www.fbfs.net/pacscreation.htm> rnrnil faut prouver l'int  gration en France langue boulot rnrnet faire une demande officielle    l'ambassade de France en Tunisie

Par **didier**, le **09/11/2009**    **11:09**

merci rnrnje veux savoir si des gens ont connu la m  me exp  rience et qu'ils sont r  gularis  

par le PACS